

« C'est justement la possibilité de réaliser un rêve qui rend la vie intéressante » Paulo Coelho

L'ESS en action sur le Pays de Ploërmel

Jusqu'au 29 février, expo photo « les ateliers du chemin buissonnier »



A Paimpont, depuis le 7 janvier, Lou Lejard, volontaire en service civique au CPIE, propose de venir découvrir

l'exposition photos des ateliers sur le Chemin Buissonnier à Concoret qui ont eu lieu cet été. Les photographies seront exposées à l'Office de tourisme de Brocéliande à Paimpont jusqu'au 29 février 2016. Renseignements au CPIE au 02 97 22 74 62 ou la-soett@wanadoo.fr ou à l'office de tourisme de Brocéliande au 02 99 07 84 23.

Polen s'engage pour le climat



Le travail ne fait que commencer. Il ne concerne pas que les politiques. En effet, l'accord de Paris signé n'est pas le seul fruit de la Cop 21 mais aussi celui du foisonnement des initiatives de la société civile qui s'est fortement mobilisée. **Polen, avec vous tous, veut s'engager pour entraîner ce changement.** Les petits gestes, même s'ils semblent dérisoires, nous permettent d'être acteur de ce changement, au quotidien.

Consultez sur le site de [POLEN](#) le petit guide local rédigé pour l'occasion pour vous aider à devenir toujours plus acteur de votre consommation.

Projet 2016 : créer un événement autour des 4 « R » : Réduire, Réparer, Recycler, Réutiliser

Rejoignez-les pour créer et organiser un événement autour des 4 « R », parce que nous avons chacun notre geste à faire pour accélérer la transition vers une vision économe et circulaire de l'économie pour lutter contre l'obsolescence programmée des objets, et économiser ressources et matières pour diminuer notre empreinte écologique.

Qu'est ce que le principe des 4 R ?

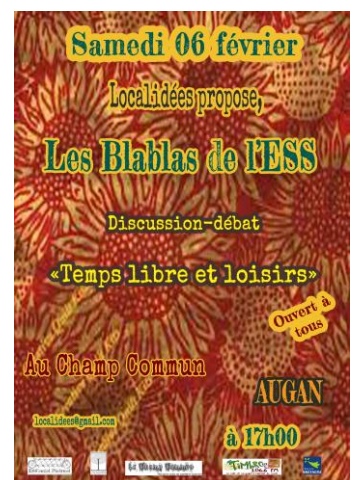
Cette démarche vous intéresse, vous la pratiquez déjà et avez des idées à partager : contactez les depuis leur site internet. Quelque soit votre domaine de compétences, Polen vous attend pour venir préparer « la fête des 4 R »...

Contacts : 06.38.41.90.73

contact@polen.asso.fr

Samedi 06 février, un Blablas de l'ESS « Temps libre et loisirs »

Une soirée échange discussion pour l'occasion de l'assemblée générale de Localidées. Ce sera à 17h au Champ Commun, gratuit et ouvert à tous.



Quelques Dates :

Avec l'association « Sous le Préau », un cycle de conférence-débats : « Pour une écologie intérieure » qui se déroulent au Bois de la Roche, La Maison Nicoème – Le domaine de l'école de 10h à 17h, 15 euros la journée (repas inclus)

- **21 février 2016** : Gilles Herlédan (psychologue) : la psychanalyse pourquoi pas un chemin possible ? *quelques clés*
- **24 avril 2016** : Alexis Robert (pionnier de l'écologie humaniste), rencontre avec un parcours de vie. *Ateliers pratiques*
- **22 mai n2016** : Claire Strentz et Dominique : Voyage en Europe et découvertes de nouvelles manières de vivre l'écologie

Vous pouvez retrouver toutes nos infos sur le site internet

essentiel-ploermel.fr ou sur

[notre page facebook](#)



Actualité Législative et l'ESS

18 mois après le vote de la loi sur l'ESS, il est temps de faire un point sur sa mise en application, d'autant que beaucoup de décrets d'application sont applicables au 1er Janvier 2016. Petit passage en revue, sous forme d'analyse.

Il nous faut redire que cette loi, conçue comme une loi-cadre, a pour grande qualité d'avoir été conçue et construite en lien avec les acteurs de l'ESS.

Que sa dimension de loi cadre est essentielle. puisau'elle..... [Lire la suite](#)

Formation : Trouver des cofinancements pour mes projets

Vous êtes responsable d'une structure de développement local, d'une association. Commencez l'année 2016 du bon pied en sécurisant votre financement !

Acteur de l'économie sociale et solidaire, vous avez besoin de mieux connaître les sources de financement, à l'échelon départemental, régional, national et européen, de comprendre le cheminement des dossiers de demande de subventions ? Vous voulez être conseillé sur le montage et le dépôt de vos dossiers ? Vous voulez accéder aux marchés publics ?

Pendant 4 jours, en février et mars, vous pourrez acquérir un vrai savoir-faire pour définir une stratégie de recherche de financements. Cette formation vous permettra d'échanger avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire grâce à des intervenants confirmés et une pédagogie dynamique.

[Programme](#)



Un délégué à l'Economie Sociale et Solidaire à Bercy, Enfin !

« Nous avons à maintes reprises déploré que persiste une organisation des services centraux persistant à perpétuer une conception réduisant l'ESS à une composante de l'action sociale, comme cela avait été décidé dans le quinquennat précédent dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques)

[Lire la suite](#) »



Conseil Général, nouvelle élue déléguée à l'ESS

Dans l'exécutif régional, Anne PATAULT, Vice-Présidente chargée de l'égalité et de l'innovation, a aussi en charge l'économie sociale et solidaire.

Retrouvez d'autres actualités de l'ESS sur ess-bretagne.org

Zoom sur...

Généralisation de la complémentaire santé

Une mesure qui profite à tous !

L'obligation de mettre en place une complémentaire santé conforme aux obligations conventionnelles au 1^{er} janvier 2016, pour toutes structures employeuse!

Pourquoi ? Pour favoriser l'accès aux soins pour tous les salariés ; permettre aux structures de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux

Comment ? L'employeur prend en charge à minima 50% du financement de la complémentaire.

Les avantages pour l'employeur : exonération de cotisation sociale sur votre contribution ; taxe de solidarité additionnelle en baisse ; exclusion de l'assiette de la contribution sociale de solidarité des sociétés.

Les avantages pour le salarié : déductibilité de l'impôt sur le revenu de leur contribution.

Le Compte personnel de formation

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la Formation (DIF) n'existe plus. Il est remplacé par le CPF. Les heures DIF acquises et non utilisées ne sont pas perdues : il faut les reporter sur votre Compte Personnel de Formation.

Pour cela, chacun (salarié, non salarié, demandeur d'emploi, étudiant, mère ou père au foyer...) doit créer son compte sur le site dédié :

www.moncompteformation.gouv.fr/

Pour s'identifier : se munir de son numéro de sécurité sociale (ou MSA), définir un mot de passe personnel et avoir une adresse mail. Le tout numérique étant la règle (...), ceux qui n'ont pas d'accès Internet doivent créer leur adresse mail auparavant (se faire aider si besoin).

Une fois fait, consulter son adresse mail pour valider la création de son compte personnel de formation.

Retourner sur le site dédié et y indiquer les heures de DIF que vous avez en solde (si pas d'heures de DIF, ne rien indiquer). Ces heures doivent être notifiées sur les fiches de paie ou sur les certificats de travail, sinon, les demander à votre (ex)employeur. Attention : une preuve de la réalité des heures DIF sera demandée en cas de mobilisation de ces heures pour une formation.

Le CPF sera ensuite directement alimenté par l'URSSAF au moment de la déclaration annuelle des salaires que toute entreprise doit faire en mars de chaque année : les heures acquises en 2015 apparaîtront sur votre compte à partir d'avril 2016. Les heures de DIF sont mobilisables jusque 2020. Pour plus d'informations, ne pas hésiter à consulter le site !

Et pour le plaisir...

L'émission « feuilleton de l'économie locale » est lancée sur le 107.6

Tout au long de l'année, une fois par mois, Localités organise des « Blablas de l'ESS », soirées d'échanges discussions sur divers sujets en lien avec notre territoire.



Ces soirées sont enregistrées par Timbre FM et on a travaillé au montage de ces enregistrement

pour permettre une diffusion plus large, permettre à ceux n'ayant pas pu participer de profiter des échanges qui se déroulent au Champ Commun, qui sont ouvert à tous et gratuit.

Alors, vous pourrez écouter ces émissions les mercredis soir à partir de 20h et en rediffusion les vendredis à partir de 12h. Ou encore aller les écouter en podcast sur timbrefm.fr, ou lire les comptes rendu sur [notre site internet](#)